

Copie

Noté du Consul général de France au Ministre
Brésilien

Le soussigné, Consul général de S. M. l'Empereur, a
l'honneur d'adresser ci-jointe à S. Ex. M. D'Embrada
e Silva, Ministre et Secrétaire d'Etat de l'Intérieur et des
Affaires étrangères, une lettre qui lui écrit M. Laine, Vice-
Consul de France à Pernambuco, avec copie de la correspon-
dance qui a eu lieu entre ce fonctionnaire et M. M. les
membres de la Junta de cette même Province.

Ce n'est qu'avec un sentiment bien pénible que le sou-
signé a pu lire ces documents, et qu'il se voit obligé de
les mettre sous les yeux de S. Ex. La conduite de M. M.

Les membres de la Junta de Pernambuco, en transmet-
tant à M. Laine copie des diatribes aussi déprécatives
qui déplacées du lieu sette, n'a pu laisser à ce Vice-con-
sul d'autre alternative que celle de s'éloigner d'une ville
où les chefs du gouvernement, au lieu de le protéger
comme il le devraient dans l'exercice de ses fonctions
publiques, se sont portés avec tant de complaisance, non
seulement à accueillir toutes les rapsodies de ce même
lieu sette, mais même n'ont pas hésité à se constituer
organes et intermédiaires de cet écrivain peu réfléchi.

Le soussigné ne peut que déplorer amèrement que des Per-
sonnes aussi élevées en dignité consultent si peu ce qu'
elles se doivent à elles mêmes, aux fonctions éminentes
qu'elles occupent ainsi qu'aux agents étrangers qui sont
accrédités dans leur pays.

Le soussigné croit devoir faire présenter à S. Ex. que
l'absence de M. Laine de son poste de Vice-Consul à Pe-
rnambouc ne peut avoir que de suites fâcheuses pour le
commerce et les intérêts du Roi son Maître, et
il prie en conséquence S. Ex. M. D'Embrada e Silva
de vouloir bien donner, le plutôt qu'il lui sera possible,

les ordres indispensables après de faire droit à ses justes ré-
clamations et pour qu'il puisse reprendre honorable-
ment à Remouenc les fonctions qu'il y a exercées dé-
jà avec distinction pendant deux ans et demi de
convulsions plus ou moins orageuses.

Le soussigné a l'honneur de renouveler à S. M.^e
les assurances sincères de sa très haute considération.

Rio de Janeiro le 20 mai 1823.

(Signé) et alu
Pour copie conforme
Le Consul g.^{al} de France
et alu